

N° 233 NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

Reconnaître et revaloriser
notre métier.

Faire respecter nos droits et
nos statuts.

CERTIFIÉ(E)S
AE, Bi-admissibles

Du 27 novembre au 4 décembre

Aux CAP, je vote SNES-FSU
Aux CT, je vote FSU



SNES-FSU : Syndicat
National des Enseignements
de Second degré



SNESup-FSU : Syndicat
National de l'Enseignement
Supérieur



FSU : Fédération Syndicale
Unitaire

Édito

Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le **27 novembre et le 4 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU et le SNESup-FSU, vous choisirez **des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers**, rassemblés dans la **FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élues et des élus, soucieux d'améliorer nos conditions de travail, de carrière et d'affectation, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui comme vous exercent dans des établissements.

En renforçant la **position majoritaire du SNES-FSU** dans un paysage syndical émietté, vous enverrez aussi un **message fort** pour le **respect de nos métiers**, de **nos droits** et de **nos statuts** : celui d'une profession unie pour sa **reconnaissance** et sa **revalorisation**.

Vous ferez aussi le choix de **renforcer le paritarisme** que nous pratiquons afin de garantir les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers**, l'**avenir** et l'**unité du second degré**.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes** et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réforme du lycée, « primarisation » du collège avec l'école du socle, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** en CAP et pour la **FSU** en CT, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

POUR L'UNITÉ DU SECOND DEGRÉ

Alors qu'une réforme du collège s'annonce, il est nécessaire de sortir de l'opposition stérile entre 1^{er} et 2nd degré. Le **SNES-FSU** demande un **bilan des difficultés** qu'éprouvent certains élèves à entrer dans les **apprentissage**s. Les enseignants souhaitent réfléchir sur leur **métier**. Le **collège ne peut** s'envisager comme la **fin de la scolarité** obligatoire. Le collège doit être ancré dans le 2nd degré, **tremplin vers le lycée** pour tous.

Le **SNES-FSU** a appelé les personnels à investir la consultation sur le socle commun de connaissances, de **compétences** et de **culture** car s'y jouaient la conception du collège, sa structuration, le rôle et la forme du brevet, ainsi que la réécriture de l'ensemble des programmes. Pour le **SNES-FSU**, le projet proposé pourrait être une bonne base de travail **pour en finir** avec **le socle de 2005 et son Livret personnel de compétences**. Il convient cependant d'être vigilant : les décisions qui seront prises auront des conséquences sur les enseignements et l'évaluation en lycée.

Le **lycée**, quant à lui, a été **fragilisé** par les dernières **réformes** : perte de sens des enseignements et des formations, place grandissante du contrôle en cours de formation, renforcement du déséquilibre entre les séries, accompagnement personnalisé inefficace... S'y ajoutent la **crise de recrutement** des enseignants et une forte **poussée démographique**. Cela se traduit par des classes surchargées et par des enseignements aux horaires légaux non respectés.

Le **SNES-FSU** demande la **remise à plat de la réforme des lycées** et l'organisation de journées banalisées afin que les collègues puissent exprimer leurs difficultés et **concevoir** des **solutions adaptées**. Les enseignants doivent reprendre le contrôle de leur **métier**.

Concernant le nouveau décret statutaire, s'appuyant sur la profession qu'il a régulièrement informée et mobilisée, le **SNES-FSU** a pesé pour garantir les **principes identitaires de nos métiers**. Mais si des aspects du futur décret aideront à réduire l'arbitraire pratiqué ici ou là, celui-ci n'améliorera pas les conditions de travail et de rémunération.

Enfin, le **SNES-FSU** exige la **revalorisation du métier**, seul moyen de résoudre la **crise de recrutement** et de donner au 2nd degré les **moyens de faire réussir** tous les élèves.

LE TRAVAIL DES ÉLUS EN CAP

Dans toutes les CAP, les élus **SNES-SNESUP-FSU**, c'est une **expertise** et des **compétences reconnues**, c'est la **voix** de la profession **devant l'employeur**, et c'est également la pratique d'un paritarisme **garantissant**, dans toutes les instances, **l'équité** et la **transparence** auxquelles nous avons droit.

Hors-classe

La hors-classe représente un **enjeu financier** considérable en raison de l'accélération de carrière qu'elle offre en fin de carrière et **du gel persistant** du **point d'indice** (qui n'avance pas recule !). Historiquement, le combat du **SNES-FSU** et de la **FSU** aura été d'en faire un

débouché de carrière pour tous. C'est par le rapport de forces, et par la capacité de conviction de ses élus, depuis les instances paritaires jusque dans la rue, que le **SNES-FSU** a obtenu l'application d'un **barème fortement adossé à l'ancienneté de carrière**, puis une **augmentation significative des possibilités de promotion**. L'action des élus **SNES-FSU** en CAPA a permis que **tous les certifiés** de l'académie ayant atteint le **11^{ème} échelon**, accèdent à la hors-classe (hors avis défavorables)... Mais il reste encore à faire... Le **combat** pour le **respect** d'une vraie fonction publique de **carrière** se poursuit, et ce sont les élus **SNES-SNESUP-FSU** qui le mènent.

Mutations

Avec le **droit** à la **carrière**, le **droit** à la **mobilité** est un autre « front », particulièrement actif, du combat de vos élus **SNES-SNESUP-FSU** en CAPA ; dans un contexte marqué par une **pénurie de postes** et l'**obstination** de l'administration dans ses **mauvais choix** (règles tatillonnes pour les rapprochement de conjoint, bonifications insuffisantes pour les TZR, etc.), la jouissance de ce droit fondamental est gravement remise en cause. Dans ce contexte difficile, chacun sait **pouvoir compter** sur les élus **SNES-FSU** : par les informations et conseils qu'ils prodiguent en amont du mouvement, leur **vigilance au respect du barème**, les **améliorations** du mouvement qu'ils **obtiennent en séance**, l'information qu'ils assurent après les instances, etc., ils seront toujours à vos côtés dans vos mutations.

PLUS DE 42 HEURES
DE TRAVAIL
PAR SEMAINE

LE SNES SE BAT AVEC VOUS
POUR L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

5 ANNÉES D'ÉTUDES
POUR UN
TEL SALAIRE ?

LE SNES SE BAT POUR
LA REVALORISATION
DES SALAIRES



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR LES CERTIFIÉ(E)S, LE SNES-FSU ET LE SNESUP-FSU REVENDIQUENT :

Pour des carrières et des salaires revalorisés !

Le SNES-FSU et le SNESUP-FSU exigent une **amélioration programmée de la carrière** des professeurs certifiés, en **augmentant les indices de début de carrière** et en **raccourcissant les durées de séjour** dans chaque échelon. Nous avons obtenu que la hors-classe devienne le débouché de carrière pour tous.

La mise en place du recrutement au master nécessite de construire un processus d'**intégration du corps des certifiés dans celui des agrégés**. Ces mesures doivent s'accompagner d'une **revalorisation salariale rattrapant les pertes** de pouvoir d'achat.

Nous revendiquons le rétablissement d'un aménagement des fins de carrière.

Pour un droit à une formation initiale et continue

Nous revendiquons une **entrée progressive dans le métier** articulant maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels et une **formation continue** permettant d'appréhender la complexité et les évolutions du métier.

Pour une amélioration des conditions de travail

Les conditions d'affectation et d'emploi doivent respecter notre qualification disciplinaire de haut niveau. Notre temps de service doit être réduit, ainsi que les effectifs des classes. Pour les TZR, nous exigeons la réduction des tailles des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

Pour la pleine reconnaissance de notre métier

En tant que cadres concepteurs de leur métier (et non simples exécutants !), nous exigeons l'**abandon des politiques de management actuelles et le respect de la liberté pédagogique**, que ce soit : **dans le post-bac**, où les procédures d'accès doivent être plus transparentes ; **au lycée**, où un bilan sans concession de la réforme Chatel doit être dressé et où ses dégâts doivent être réparés ; **au collège**, où, pour assurer la réussite de tous et la poursuite d'études au lycée, nous combattons toute remise en cause de la structuration disciplinaire des enseignements en collège et les tentatives de réintroduire la bivalence. Nous avons obtenu la réaffirmation de notre identité professionnelle, fondée sur l'enseignement disciplinaire, et la réaffirmation du maximum hebdomadaire de service, y compris pour les professeurs documentalistes.

Voter pour le SNES et le SNESUP, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

- **être représenté** au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, **déterminés à peser et lutter** pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à **des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de **défendre l'intérêt de chacun** et de faire évoluer le système éducatif dans **le respect des missions et des statuts des personnels**.

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

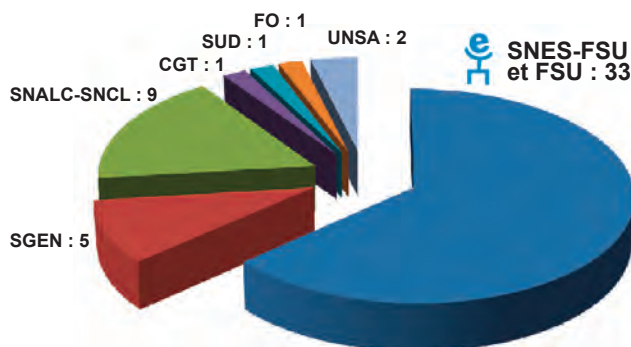
Je vote SNES-FSU aux CAP

Je vote FSU aux CT



Ces **orientations** sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. **Au comité technique de l'académie de Nice** la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, **6 sièges sur 10**.

Nombre de sièges obtenus en 2011
dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE,
Co-Psy, PEGC et dans les CCP des
Non-Titulaires et des AED



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. De toute la fonction publique, c'est le seul Ministère qui organise le vote de cette façon, tous les autres votant « à l'urne ». Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ». Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait ! Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **27 novembre** et le **4 décembre**.

QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

COMBIEN DE VOTES ?

Titulaires : 4 votes. Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Stagiaires : 2 votes. Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Non-titulaires : 3 votes. Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **27 novembre 2014 à 10h00 au 4 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 27 novembre 10h et le 4 décembre 17h :

- connectez-vous sur www.education.gouv.fr/electionspro2014

- cliquez sur "je vote"

- saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé

- participez aux scrutins qui vous sont ouverts.

Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2014

Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur www.education.gouv.fr/electionspro2014, cliquez sur « je me connecte à mon espace électeur », cliquez sur l'onglet « Créer mon compte »

On vous demande alors de saisir votre adresse de messagerie professionnelle. ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type prenom.nom@ac-nice.fr.

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Vous confirmez, via votre messagerie professionnelle, le **mot de passe électeur** que vous avez défini. Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

NB : Rien ne vous empêche de prendre comme mot de passe de votre espace électeur le même mot de passe que votre messagerie académique

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **13 novembre et jusqu'au 4 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un message dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.



CAPA des Certifié(e)s

Hors classe

- GALAN Alain, Technologie, Collège Vallées du Paillon, Contes, 06
- LAUGIER Jean-Pierre, SVT, Lycée du Parc Impérial, Nice, 06
- ROZEROT Marie-Caroline, Histoire-Géo., Lycée T. Edison, Lorgues, 83
- NEGREL Frédéric, Histoire-Géographie, Collège Henri Nans, Aups, 83
- LE ROUZIC-L'HUILLIER Muriel, Anglais, Lycée Apollinaire, Nice, 06
- QUEYROULET Dominique, Technologie, Collège F. Mistral, Bormes, 83
- DURUP Nathalie, Mathématiques, Collège Les Eucalyptus, Ollioules, 83
- CLOT Jean-Paul, Histoire-Géographie, Lycée du Parc Impérial, Nice, 06

Classe normale

- GIAUFER Didier, SVT, Lycée Thierry Maulnier, Nice, 06
- SZCZYGLAK Céline, Edu. musicale, Collège Font de Fillol, Six-Fours, 83
- GUITTARD Nelly, Italien, Lycée René Goscinnny, Drap, 06
- CHAUMARD Pascal, Documentation, Collège Port Lympia, Nice, 06
- GAUCI Fabienne, Espagnol, Lycée Rouvière, Toulon, 83
- EL OUARRAQ Abdellah, Sciences Phys., Collège La Peyroua, Le Muy, 83
- VERDUCI Catherine, Technologie, Collège N. de Saint-Phalle, Valbonne, 06
- RICERCHI Christophe, Histoire-Géo. Lycée du Parc Impérial, Nice, 06
- FAIVRE Mélanie, Lettres modernes, Collège Vallées du Paillon, Contes, 06
- LIENS Laurent, Sciences économiques et sociales, Lycée Camus, Fréjus, 83
- HORY Anne-Marie, Sciences Physiques, Collège Reynier, Six-Fours, 83
- MULLER Serge, Mathématiques, Lycée Thierry Maulnier, Nice, 06
- CLERC Geneviève, Histoire-Géo., Lycée du golfe de St-Tropez, Gassin, 83
- DEROCH Bruno, Mathématiques, Lycée du val d'Argens, Le Muy, 83
- BERUFF Marie-Agnès, Biochimie, Lycée H. d'Estienne d'Orves, Nice, 06
- HAMON Erwann, Sciences Physiques, Collège F. de Leusse, La Londe, 83
- DUC David, Histoire-Géographie, Collège les Vallergues, Cannes, 06
- THOMAS Thierry, Sciences Physiques, Collège E. Thomas, Draguignan, 83
- LE BUZULIER Isabelle, SES, Lycée Thomas Edison, Lorgues, 83
- ROSSO Baptiste, Technologie, Collège de l'Archet, Nice, 06
- DEBLIEUX Patricia, Anglais, Collège Jean Cocteau, Beaulieu-sur-Mer, 06
- PERROT Thomas, SVT, Collège Pierre Bonnard, Le Cannet, 06
- TEULIER Charlotte, Espagnol, ZR AM2-Collège Y. Klein, La Colle, 06
- LOSSON Aurélie, Mathématiques, Collège Emile Roux, Le Cannet, 06
- MATTHEY Aurélie, Lettres classiques, Lycée H. d'Estienne d'Orves, Nice, 06
- MARGARIA-PENA Vassilia, Documentation, Collège de l'Archet, Nice, 06
- FORESTIER Nicolas, Mathématiques, Collège George Sand, Toulon, 83
- GARCIA PADILLA Gema, Espagnol, Collège Jean Giono, Nice, 06
- QUENEC-HDU Hervé, Génie thermique, Lycée L.de Vinci, Antibes, 06
- CIARAVINO Claudia, Sciences Physiques, Collège Villeneuve, Fréjus, 83



SNES-FSU
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



SNESUP-FSU
Syndicat National de
l'Enseignement
Supérieur



FSU
Fédération
Syndicale
Unitaire

Nombre de sièges obtenus en 2011 à la CAPA des certifiés

